

NUMÉRO : 2026-181

ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

Le Maire de la ville de Sarcelles,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article R 2122-8,

Vu la délibération n° 2026-029 du 29 mars 2026 relative à l'élection du Maire,

Vu la délibération n° 2026-031 du 29 mars 2026 relative à l'élection des Adjoints,

Considérant la nécessité pour la bonne marche de l'administration communale de procéder à une délégation de signature du Maire, en l'absence ou en cas d'empêchement des Adjoints,

ARRETE :

Article 1 : Délégation est donnée à Madame Isabelle CLAUDE, rédacteur de 1^{ère} classe affecté à la Direction des affaires juridiques en qualité de responsable du service des actes administratifs et de l'Assemblée, pour signer :

- les feuillets des registres des délibérations et des arrêtés municipaux,
- la délivrance des expéditions de ces registres,
- la certification exécutoire des actes administratifs suivants :
 - les délibérations du Conseil municipal,
 - les décisions du Maire prises par délégation du Conseil municipal,
 - les arrêtés de délégations de fonctions et/ou de signature.
- la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet,
- les bordereaux d'envoi,
- la légalisation des signatures,
- les plis d'huissier.

Article 2 : Cette délégation de signature est exercée sous ma surveillance et ma responsabilité.

Article 3 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté sera transmis en sous-préfecture et au procureur de la République près le tribunal de grande instance de Pontoise, mis en ligne sur le site de la ville et inscrit au registre des actes de la mairie.

Article 5: Le présent arrêté aura effet à compter de la date de notification à l'intéressée. Les litiges au présent arrêté peuvent être portés devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise sis 2-4 boulevard de l'Hautil – BP 30322 – 95027 CERGY-PONTOISE CEDEX, dans le délai de deux mois suivant sa notification et/ou sa mise en ligne sur le site de la ville.

Fait à Sarcelles, le 07 avril 2026.

Le Maire,
Bassi KONATE



Pour notification,
Le

Signature de l'agent